

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **10**
Nombre d'absents : **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEIZE DÉCEMBRE à 09 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_134_CC_21
Validation d'une convention de
collaboration pour la récupération de «
multi-matériaux » en déchèterie avec
l'association EKOPRATIK

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE -
Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Annick
LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-
Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte
LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri
GUINET - Mme Brigitte DALY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian
ACADINE

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
9 décembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2022

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-
CENTON - Mme Laetitia LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M.
Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl
BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL -
M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Patrick LEGROS procuration
à M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M.
Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie
ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT
procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO
procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_134_CC_21 : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION POUR LA RÉCUPÉRATION DE « MULTI-MATÉRIAUX » EN DÉCHÈTERIE AVEC L'ASSOCIATION EKOPRATIK

Le Président de séance expose :

Présentation d'EKOPRATIK et de ses différentes activités

Créée en 2013, Ekopratik est une association basée avenue du grand piton à Cambaie, sur la commune de Saint-Paul. L'objectif de l'association est de « faire en sorte que les changements positifs vers une société plus respectueuse de l'environnement ne soient pas vus comme des contraintes, mais comme des moments de plaisir et de partage ».

Cette association est composée de 11 salariés et de 150 bénévoles.

L'association, dont le principe est de promouvoir l'écologie en proposant des solutions pratiques et conviviales, décline plusieurs activités : Réparali kafé, ressourcerie/tiers lieu Récup'R, Fabrikali, low-tech, Veloklinik, (ces activités sont détaillées en annexe 1).

Elle intervient sur de nombreuses villes de l'Île de La Réunion et dans plusieurs quartiers prioritaires, seule ou en accompagnement d'autres structures associatives.

Partenariat entre EKOPRATIK et le TCO

Afin d'augmenter la part des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) réparés, Ekopratik a souhaité avoir une autorisation de récupération de pièces détachées de petits appareils ménagers en déchèterie. Il s'agit de fusibles, condensateurs, fils, résistances,....

Dès 2017, une convention de récupération avait été signée pour la récupération de DEEE sur deux (2) déchèteries (Marine, Etang). En 2019, l'autorisation de récupérer des ressources telles que le carton, le bois et le métal a été donnée. Puis en début d'année 2022, la récupération de vélos pour le projet veloklinik a été expérimentée et est aujourd'hui terminée car le gisement récupéré est suffisant à ce jour pour le projet actuel.

La récupération de DEEE par Ekopratik est d'environ 5 tonnes sur 1 774 tonnes collectés en 2021 en déchèterie. Un bilan détaillé est en annexe 2.

Les deux parties étant satisfaites du partenariat et souhaitant améliorer et intensifier le réemploi en déchèterie, il a été proposé d'établir une convention d'une durée d'un (1) an renouvelable 3 fois, soit pour une durée maximale de quatre (4) ans.

Les objets récupérés serviront d'une part, à constituer un stock de pièces détachées dans le cadre des « Répar'ali kafé » qu'elle organise et d'autre part, à mener à bien des ateliers « Fabrikali ». Il s'agit :

- 📍 des DEEE (hors gros équipement froid) en bon état ;
- 📍 des pièces détachées de DEEE ;
- 📍 des objets en métal (plaques en métal, barres, ...) ;
- 📍 des objets en plastique (jouets, emballages, ...) ;
- 📍 des emballages et objets en carton ;
- 📍 du bois.

Cette récupération sera réalisable sur toutes les déchèteries du TCO

Il sera demandé en contrepartie un bilan annuel des quantités d'objets récupérés par type et par mois.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/12/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 02/12/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la convention de collaboration avec l'association EKOPRATIK pour la récupération de « multi-matériaux » en déchèterie du TCO ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président